

Commission ECB du CNPN du Vendredi 23 Novembre 2018



Avis sur le PNA en faveur du Crabier blanc (*Ardeola idae*) 2020-2025

Cette espèce est présente comme nicheuse dans quelques îles de l'Océan indien et principalement à Madagascar qui a une population estimée à 2 000 à 6 000 couples, l'Île Europa et Mayotte avec, au dernier recensement de 2017, 132 adultes et 120 juvéniles. Sa découverte à Mayotte par Gérard Rocamora date de 2003.

Il est jugé urgent par la DEAL et les naturalistes locaux d'intervenir sur cette espèce en danger d'extinction, en raison de son statut précaire de nicheur.

Les Hérons Crabiers blancs hivernent sur une aire mal définie du continent africain, notamment en Tanzanie et au Kenya. L'espèce se répartit à Mayotte sur 4 sites de nidification, tous situés dans des mangroves en colonies mixtes avec le Héron garde-bœufs.

Les menaces connues de l'espèce sont essentiellement :

- le braconnage (des œufs et des poussins) et le dérangement,
- la destruction de ses habitats (mangroves et prairies humides d'alimentation),
- la prédation par les rats est suspectée mais reste à quantifier.

L'objectif du plan est de réduire à zéro les causes de destruction et de protéger les habitats de vie de l'espèce.

7 fiches action sont proposées dont la création d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les mesures agro-environnementales de type MAEC.

Du débat, il ressort :

- la présentation orale du plan est beaucoup plus claire que le dossier présenté qui est particulièrement confus sur certains points,
- le statut de l'espèce est plutôt bon à Mayotte, moins pessimiste que le texte ne le laisse entendre,
- les aires d'hivernage sur le continent africain restent à préciser pour ce qui concerne les oiseaux nés à Mayotte (intérêt du baguage des jeunes s'il n'occasionne pas trop de dérangement),
- si les oiseaux sont si sensibles au dérangement, il serait bon d'éviter d'essayer de capturer les adultes dans les colonies pour ne baguer que les jeunes au nid,
- la limitation des rats ? C'est possible sur des petites îles, mais cela semble difficile sur des milieux ouverts et aussi vastes que des mangroves. Par ailleurs, si la menace, que font peser les rats sur des oiseaux terrestres ou nichant en terriers comme les Pétrels est bien connue, ce n'est pas le cas chez les Ardéidés arboricoles. Il serait donc utile au préalable d'identifier de façon certaine la prédation par les rats par photo-détection au nid

et se concentrer, dans un premier temps, sur des objectifs plus prioritaires (destruction des habitats, braconnage, dérangement),

- qu'en est-il de la concurrence alimentaire avec le Héron garde-bœufs ?

- bien identifier les priorités de chacune des actions (éviter de décrire les mêmes mesures dans plusieurs actions différentes) et les acteurs majeurs responsables de ces actions (plutôt que de nommer une longue liste d'acteurs potentiels) afin de faciliter l'analyse finale des actions menées en cours de PNA.

En conclusion, un avis favorable est apporté à l'unanimité à ce Plan National d'Actions sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus et suivantes ;

- le plan doit s'étendre aux îles Europa,

- préciser comment le PNA s'articule avec le programme Life en cours, ainsi que dans le plan international de l'AEWA futur (évoquer le bilan du plan international de 10 ans de l'AEWA achevé en 2018 et les objectifs du prochain plan),

- pour la prédation des rats, le plan devrait se limiter à une coopération avec les équipes des TAAF sous forme de conseils, expertises, éventuelles interventions expérimentales, dans le but de vérifier au préalable si la prédation représente une réelle menace,

- les habitats de nourrissage des Hérons crabiers sont constitués de prairies humides dont la protection/gestion est à promouvoir grâce à la mise en œuvre de MAEC, en lien avec les instances agricoles, mais en tenant compte de leur spécificité botanique (plusieurs types de zones humides).



Michel Métais
Président de la Commission ECB